



**CONSEIL MUNICIPAL 24 Novembre 2015
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présents à l'ouverture de la séance: 30

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson -
M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoints au Maire**)
M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac – Mme Jacqueline Renou - Mme Claudine Mora Mme
Hellène Cabassy - M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard – Mme Catherine Lorin M. Angelo
Maccagnan – M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida
Mme Jeanne Yvan - M. Alain Défossé - M. Hervé De Lépinau - M. Julien Langard - Mme Marie-
Véronique Thomas De Maleville –
M. Antoine Laval – Mme Marguerite-Marie Bevillard - M. Patrick Jaillard - (**Conseillers
Municipaux**)

Absents Excuses :

Mme Christiane Marchello-Nizia – procuration à Serge Andrieu
M. Robert Arnoux – procuration à Yvette Guiou
Mme Karine Guez – procuration à Bernard Bossan
M. Julien Aubert – procuration à Antoine Laval

Absents :

M. Tanguy Vernay

Entrées et Sorties :

M. Tanguy Vernay entre pendant les débats sur le rapport n°10.
L'ensemble des élus du groupe « Carpentras Bleu Marine » sortent de la salle avant le vote du rapport
n°30.

*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°3
Présents : 30 procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la décision
Modificative n°3 du Budget Principal de la Ville telle que :

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations réelles</u> 022.022.d1 Dépenses imprévues	44 000,00 €			
<u>Opérations d'ordre</u> 023.023.d2 Virement à la section d'investissement		44 000,00 €		
TOTAL	44 000,00 €	44 000,00 €		

RAPPORT
N° : 1
DAF –
M. GANDON

Section d'investissement

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations réelles</u> 27.2761 d1 Créance pour avance en garantie d'emprunt		44 000,00 €		
<u>Opérations d'ordre</u> 021.021.r2 Virement de la section de fonctionnement				44 000,00 €
TOTAL		44 000,00 €		44 000,00 €

Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)

BUDGET PRINCIPAL VILLE – AUTORISATIONS DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENTS ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2016

Présents : 30 procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'autorisation de dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget primitif 2016 dans le cadre du Budget principal de la Ville. Cette autorisation concerne les dépenses suivantes :

CHAPITRE 20 : Montant exercice 2015 313 412,32 €

Autorisation 2016 **78 353,00 €** concerne les articles suivants :

2031 : 50 000,00 €

2051 : 28 353,00 €

CHAPITRE 21 : Montant exercice 2015 3 527 156,65 €

Autorisation 2016 **881 789,00 €** concerne les articles suivants :

2151: 300 000,00 €

2152 : 50 000,00 €

21533 : 200 000,00 €

21534 : 50 000,00 €

2138 : 11 789,00 €

21312 : 200 000,00 €

21318 : 70 000,00 €

CHAPITRE 23 : Montant exercice 2015 13 758 702,72 €

Autorisation 2016 **3 439 675,00 €** concerne les articles suivants :

2313 : 2 000 000,00 €

2315 : 1 439 675,00 €

Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)

RAPPORT
N° : 2
DAF –
M. GANDON

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATIONS DE
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2016

Présents : 30 procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'autorisation de dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget primitif 2016 dans le cadre du Budget annexe de l'assainissement. Cette autorisation concerne les dépenses suivantes :

CHAPITRE 23 : Montant exercice 2015 772 900,00 €

Autorisation 2016 **193 225,00 €** concerne les articles suivants :

2313 : 5 725,00 €

2315 : 187 500,00 €

Adopté à l'unanimité

RAPPORT
N° : 3
DAF –
M. GANDON

<p><u>RAPPORT</u> N° :4 SHLRU – M. ANDRIEU</p>	<p>OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DEMANDE D'APPROBATION DE LA CONVENTION N°2 A LA CONVENTION CADRE Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé l'avenant n°2 de la convention cadre (et ses annexes) de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Carpentras. L'OPAH-RU est un dispositif qui vise à aider les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants modestes et très modestes à réhabiliter leurs logements. Cette opération dure 5 ans (jusqu'à mai 2018).</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:5 DAC- MME DREANO</p>	<p>ANIM'ART 2015-2016 FESTIVAL FESTO PITCHO ADOPTION DE LA CHARTE 2016 Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la Charte 2016 relative au festival « Festo Pitcho » qui se déroule dans le cadre d'Anim'Art 2015-2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:6 SSJVA – MME BALAS</p>	<p>AVANCES SUR SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le versement d'avances sur les subventions 2016 aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant total de 844 700 €.</p> <p>Adopté <i>Voir Tableau Joint</i></p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:7 SE MME GUIOU</p>	<p>CONTRAT ENFANCE JEUNESSE VOLET JEUNESSE - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - 2015 – 2018 Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la convention d'objectifs et de financements du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse. Les financements (CAF et MSA) prévus dans ce contrat 2015-2018 s'élèvent à environ 215 000 € par an pour Carpentras, contre environ 170 000€ pour l'exercice 2014.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:8 SAS MME GUIOU</p>	<p>AVENANT AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le lieu d'accueil Enfants-Parents.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>RAPPORT N° :9 SFM M. BOSSAN</p>	<p>ADOPTION DE LA DUREE D'ACTIVITE DU TITULAIRE D'UN EMPLACEMENT SUR LE MARCHE FORAIN DE LA VILLE DE CARPENTRAS EN CAS DE CESSON DE SON FOND DE COMMERCE Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de fixer à trois ans la durée minimale d'activité du titulaire d'une autorisation d'occupation sur le marché forain lui permettant de bénéficier du droit de présentation d'un successeur prévu à l'article L2224-18-1 du code général des collectivités locales.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N° :10 PRST M. BLANCHARD</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU VAUCLUSE (FDGDON84) RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORE ANNEE 2016 Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Vaucluse (FDGDON84) relative à la lutte contre le chancre coloré pour l'année 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N° :11 PRST M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) - COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENT ENTERRES DE COLLECTE DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COVE Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la COVE et la Commune de Carpentras relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'équipements enterrés de collecte de déchets sur le territoire de la Cove.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N° :12 SVRD M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE(ERDF) RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ESTHETIQUE RESEAU ENTRANT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 8 POUR L'ANNEE 2016 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a adopté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et ERDF relative aux travaux d'aménagement esthétique réseau entrant dans le cadre de l'article 8 pour l'année 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N° :13 SVRD M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) / COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DU SERVICE « VOIRIE, BATIMENTS ET TRAVAUX NEUFS » DE LA COVE Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la Convention entre la Cove et la Commune de Carpentras relative à la mise à disposition de la commune du service Voirie, Bâtiments et Travaux Neufs de la Cove.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>RAPPORT N° :14 SURB M. ANDRIEU</p>	<p align="center">ARRET DU PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté le projet de l'AVAP. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental prenant en compte les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N°:15 DD M. GANDON</p>	<p align="center">ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST DU MONT VENTOUX (EPAGE) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2014 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du compte administratif et du rapport d'activité pour l'exercice 2014 de l'EPAGE.</p> <p>A Pris Acte</p>
<p>RAPPORT N°:16 DD M. GANDON</p>	<p align="center">SYNDICAT RHONE VENTOUX PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2014 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport d'activité et des comptes administratifs pour l'année 2014 du Syndicat Rhône Ventoux.</p> <p>A Pris Acte</p>
<p>RAPPORT N°:17 DD M. GANDON</p>	<p align="center">SYNDICAT RHONE VENTOUX RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2014 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2014 du Syndicat Rhône Ventoux.</p> <p>A Pris Acte</p>
<p>RAPPORT N°:18 DD M. GANDON</p>	<p align="center">SYNDICAT RHONE VENTOUX - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2014 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif pour l'année 2014 du Syndicat Rhône Ventoux.</p> <p>A Pris Acte</p>
<p>RAPPORT N° 19 DD M. LE MAIRE</p>	<p align="center">PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2014 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport du délégué du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2014.</p> <p>A Pris Acte</p>

<p><u>RAPPORT</u> <u>N° 20</u> DD M. LE MAIRE</p>	<p align="center">PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2014 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2014.</p> <p>A Pris Acte</p>
<p><u>RAPPORT</u> <u>N° 21</u> DD M. LE MAIRE</p>	<p align="center">CONTRAT D'AXE AVIGNON / CARPENTRAS CONVENTION D'APPLICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLIC A LA REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention d'application pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics à la réalisation d'opérations d'aménagement dans le cadre du contrat d'axe Avignon-Carpentras à conclure entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Syndicat de la Via Venaissia, la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin, la Communauté de Commune des Pays de Rhône et Ouvèze, la Communauté de Commune « Les Sorgues du Comtat », la Commune de Jonquières, la Commune de Loriol, la Commune d'Aubignan, la Commune de Sarrians, la Commune de Pernes-les-Fontaines et la Commune de Carpentras.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT N°</u> <u>22</u> SAJF M. ANDRIEU</p>	<p align="center">CADUCITE DU COMPROMIS DU 20 MARS 2014 ET CESSION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE COMMUNALE BY N°2 SISE AVENUE PIERRE DE COUBERTIN Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le principe de caducité du compromis du 20 mars 2014 et a autorisé la cession de la partie détachée de la parcelle communale cadastrée section BY n°2, sise avenue Pierre de Coubertin, d'une superficie d'environ 7127 m², au prix de 720 900 €, soit 101,15 € le m², conformément à l'avis des services fiscaux du 24 septembre 2015, au profit de la SAS DISTINGUO ou toute personne qui pourrait s'y substituer ou s'y adjoindre.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 voix Contre (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><u>RAPPORT N°</u> <u>23</u> SAJF M. ANDRIEU</p>	<p align="center">CESSION DU BIEN COMMUNAL BATI SIS 366 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF AU PROFIT DE LA SCI MELISSA MARINE Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de la parcelle communale cadastrée CT N°1, sise 366 rue du Docteur Zamenhof à La SCI Melissa Marine ou toute personne qui pourrait s'y substituer au prix de 190 000 euros, supérieur à l'avis des services fiscaux du 13 août 2014.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><u>RAPPORT N°</u> <u>24</u> SAJF M. ANDRIEU</p>	<p align="center">CESSION D'UNE PORTION DETACHEE DU BIEN COMMUNAL BATI SIS RUE JOSEPH FORNERY AU PROFIT DE MONSIEUR REDOUANE BOUAYADI Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession d'une portion de la parcelle communale cadastrée CE N°258, sise rue Joseph</p>

	<p>Fornery, à Monsieur Redouane Bouayadi ou toute personne qui pourrait s'y substituer au prix de 150 000 euros, conformément à l'avis des services fiscaux daté du 26 août 2014.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p>RAPPORT N° 25 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>BAIL A FERME RELATIF A LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION A N° 394 SISE COMMUNE DE ST HIPPOLYTE LE GRAVEYRON AU PROFIT DE MME ET M DENIS SOULA Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a accepté les termes du bail à ferme relatif à la parcelle communale cadastrée section A394 sise commune de Saint Hippolyte le Graveyron au profit de Madame et Monsieur Denis Soula. Le montant annuel du loyer s'élève à 60,48 euros sur la base d'une production des preneurs de 216 Kg par an de raisins d'appellation AOC Ventoux (soit environ 172,80 litres par an pour 360 m²).</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N° 26 SAJF M. BOSSAN</p>	<p>HEBERGEMENT DES ELEVES GARDIENS DE LA PAIX DE L'ECOLE NATIONALE DE POLICE AU LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN - CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS / LOGIS DES JEUNES / ECOLE DE POLICE - ANNEE 2016 / 2017 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la Convention entre la Commune de Carpentras/Logis des Jeunes/Ecole de Police pour l'année 2016-2017 en vue de l'hébergement des élèves gardiens de la Paix de l'Ecole Nationale de Police au Logis des Jeunes.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N° 27 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENTS A USAGE DE PARKINGS SIS PLACE DU MARCHÉ AUX OISEAUX, RUE DE LA MONNAIE ET BOULEVARD ALBIN DURAND FIXATION DE L'INDICE DE REVISION DES LOYERS Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes des contrats de location d'emplacements à usage de parking sis Place du Marché aux Oiseaux, Rue de la Monnaie et Boulevard Albin Durand et la fixation de l'indice de révision des loyers au regard de l'indice de référence du 2ème trimestre de l'année précédente.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RAPPORT N°:28 SURB M. ANDRIEU</p>	<p>EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX SUR UN IMMEUBLE SIS 38 CHEMIN DE SAINT LABRE PROPRIETE DES CONSORTS REY Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'exercice du droit de préemption avec révision de prix sur l'immeuble sis 38 chemin de Saint Labre, cadastrée section CE n° 1359, d'une contenance approximative de 14 329 m² au prix de l'estimation des services fiscaux en date du 2 novembre 2015 soit 287 000 € majoré des frais d'agence d'un montant de 80 000 €.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 voix Contre (Carpentras Bleu Marine)</p>

<p><u>RAPPORT</u> N°:29 SPR – M. GANDON</p>	<p align="center">DEMANDE DE SUBVENTIONS AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de solliciter auprès du Fonds National de Prévention (FNP) les subventions les plus élevées et d'en accepter le montant en vue de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune de Carpentras.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>														
<p><u>RAPPORT</u> N° :30 DRH – M. LE MAIRE</p>	<p align="center">ADOPTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE</p> <p align="center">Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le nouveau régime indemnitaire des agents de la Ville de Carpentras en vue notamment de bâtir une politique de reconnaissance attractive.</p> <p>Il a accepté l'abrogation des délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités suivantes faisant l'objet de délibérations spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), ○ les indemnités horaires pour travail normal de nuit, ○ les indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés ○ les indemnités allouées aux régisseurs d'avances et de recettes, ○ les indemnités d'astreinte et d'intervention, ○ les indemnités de permanence, ○ les indemnités de surveillance de cantines, ○ les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, ○ les indemnités de déplacement, ○ les indemnités à l'occasion d'un stage ○ les primes de l'article 111 de la loi n°84-53. <p>Il a accepté que les agents des cadres d'emploi de professeur, d'assistant d'enseignement artistique et d'adjoint d'enseignement musical continuent de bénéficier des modalités de la délibération du 9 décembre 2003.</p> <p>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras) et 2 voix Contre (Relevons le défi, relevons Carpentras), le groupe « Carpentras Bleu Marine » ayant quitté la séance avant le vote.</p>														
<p><u>RAPPORT N° :</u> 31 DRH –M. LE MAIRE</p>	<p align="center">MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p align="center">Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a adopté la modification du tableau des effectifs afin de permettre les promotions et avancements dont peuvent bénéficier les agents soumis au Statut de la Fonction Publique Territoriale, en particulier pour les grades suivants qui ne bénéficient d'aucun poste disponible à ce jour :</p> <p><i>Filière administrative</i></p> <table border="0"> <tr> <td>- adjoint administratif 2^{ème} classe</td> <td align="right">5 postes</td> </tr> </table> <p><i>Filière technique</i></p> <table border="0"> <tr> <td>- agent de maîtrise principal</td> <td align="right">1 poste</td> </tr> <tr> <td>- agent de maîtrise</td> <td align="right">1 poste</td> </tr> <tr> <td>- adjoint technique principal 1^{ère} classe</td> <td align="right">4 postes</td> </tr> <tr> <td>- adjoint technique principal 2^{ème} classe</td> <td align="right">7 postes</td> </tr> <tr> <td>- adjoint technique 2^{ème} classe</td> <td align="right">7 postes</td> </tr> <tr> <td>- adjoint technique 2^{ème} classe 17,50h/35h</td> <td align="right">1 poste</td> </tr> </table>	- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	5 postes	- agent de maîtrise principal	1 poste	- agent de maîtrise	1 poste	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4 postes	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7 postes	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	7 postes	- adjoint technique 2 ^{ème} classe 17,50h/35h	1 poste
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	5 postes														
- agent de maîtrise principal	1 poste														
- agent de maîtrise	1 poste														
- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4 postes														
- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7 postes														
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	7 postes														
- adjoint technique 2 ^{ème} classe 17,50h/35h	1 poste														

	<p><i>Filière sociale</i> - ATSEM principal 2^{ème} classe 1 poste</p> <p><i>Filière médico-sociale</i> - auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe 1 poste - auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe 2 postes</p> <p><i>Filière culturelle</i> - adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe 1 poste</p> <p><i>Filière police municipale</i> - Brigadier police municipale 3 postes</p> <p><i>Filière animation</i> - adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 1 poste - adjoint d'animation 1^{ère} classe 20,5h/35h 1 poste</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N° : 32 DRH – M. LE MAIRE</p>	<p>CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la création d'emplois saisonniers à temps complet, par périodes, pour l'année 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:33 SCA M. LE MAIRE</p>	<p>AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a donné un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N° 34 SAJF MME DREANO</p>	<p>DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE CARPENTRAS EN CATEGORIE 2 Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme de Carpentras.</p> <p>Par son classement, l'Office de Tourisme doit témoigner de son implication dans le développement durable et concrétiser les engagements de qualité de service rendu aux clientèles en matière d'accueil, d'information et de promotions touristiques.</p> <p>L'office de Tourisme de Carpentras est engagé depuis 2006 dans une démarche qualité et se porte candidat pour l'obtention de la marque QUALITE TOURISME.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:35 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>APPROBATION DES NOUVEAUX TRACES COMMUNAUX RELEVANT DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PIPDR) ET DU RESEAU DE RANDONNEE TOURISTIQUE 2015 Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a donné son accord pour l'inscription du réseau touristique de randonnée dans la commune au PDIPR « Révision 2015 » et a approuvé les nouveaux tracés communaux relevant du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PIPDR) et du réseau de randonnée</p>

	<p>touristique 2015. Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:36 SCA M. LE MAIRE</p>	<p style="text-align: center;">DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné les représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement tel que :</p> <p><u>CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LYCEE VICTOR HUGO</u></p> <p>Deux représentants Liste « VIVE CARPENTRAS » : Caroline BALAS et Michel BLANCHARD</p> <p><u>CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL VICTOR HUGO</u></p> <p>Deux représentants Liste « VIVE CARPENTRAS » : Caroline BALAS et Michel BLANCHARD</p> <p><u>CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE ALPHONSE DAUDET</u></p> <p>1 représentant : Liste « VIVE CARPENTRAS » : Catherine LORIN</p> <p><u>CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE FRANÇOIS RASPAIL</u></p> <p>Deux représentants : Liste « VIVE CARPENTRAS » : Nadia BIDA et Hélène CABASSY</p> <p><u>CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LYCEE JEAN-HENRI FABRE</u></p> <p>Deux représentants Liste « VIVE CARPENTRAS » : Christiane MARCHELLO-NIZIA et Hélène CABASSY</p> <p><u>CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE JEAN-HENRI FABRE</u></p> <p>1 représentant : Liste « VIVE CARPENTRAS » : Caroline BALAS</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>RAPPORT</u> N°:37 SCA M. ROUX</p>	<p style="text-align: center;">CONTRAT DE VILLE 2015/2020 CONVENTION CADRE ATELIER SANTE VILLE</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la création d'un atelier Santé Ville avec l'État, la Ville de Carpentras et le Centre Hospitalier de Carpentras. Il a également autorisé la participation financière de la Commune à hauteur de 10 000€ durant trois années. Le budget annuel prévisionnel de ce projet est de 50 000 € pour le salaire et les charges liées. Les Objectifs de ces ateliers sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance de la situation du territoire en matière de santé ; • Développer le partenariat et le travail en réseau ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux soins et à la prévention ; • Agir pour la continuité et le développement de l'offre de soins ; • Renforcer les compétences des acteurs locaux et l'information en matière sociale ou de santé
	Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras) et 2 voix Contre (Relevons le défi, relevons Carpentras)
RAPPORT N°:38 SCA M. LE MAIRE	<p align="center">COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p align="center">Présents : 24 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p><i>A Pris Acte.</i></p>
RAPPORT N° 39	QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu affiché aux portes de la mairie
Le 2 Décembre 2015



Le Maire

Francis Adolphe
Francis Adolphe

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2016

réfèrent	n° subvention	bénéficiaire	2015 avance montant attribué	2016 avance montant proposé CM 24/11/2015	Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
DAC	SUB 008	Maison des Jeunes et de la Culture	32 000 €	32 000 €	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	Adopté à l'unanimité		
DAS	SUB 009	Centre Communal d'Action Sociale	300 000 €	300 000 €		Adopté à l'unanimité		
DAS	SUB 096	Espace Culturel et Social Villemarie	19 000 €	19 000 €		28 voix (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)	6 Voix Contre (Carpentras Bleu Marine)	
DAS	SUB 130	Logis des Jeunes du Comtat	40 000 €	40 000 €	Bruno GANDON	27 voix (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)	6 Voix Contre (Carpentras Bleu Marine)	
DAS	SUB 267	Centre Social Lou Tricadou	130 000 €	130 000 €		28 voix (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)	6 Voix Contre (Carpentras Bleu Marine)	
DAS	SUB 293	Restaurants du Cœur	2 700 €	2 700 €		Adopté à l'unanimité		
DRH	SUB 232	Comité des Oeuvres Sociales Ville de Carpentras	6 000 €	6 000 €		Adopté à l'unanimité		
SAS	SUB 003	Association des Ecoles Publiques Élémentaires	23 000 €	23 000 €		Adopté à l'unanimité		
SE	SUB 268	La Roseraie ALSH	115 000 €	89 000 €		Adopté à l'unanimité		
SE	SUB 268 B	La Roseraie Ludothèque	15 000 €	15 000 €		Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 005	Football Club Carpentras	40 000 €	40 000 €	Franck DUPAS	Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 013	Tennis Club de Carpentras	20 000 €	10 000 €		Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 028	Club des Nageurs de Carpentras	4 750 €	4 500 €		Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 032	Athlétic Basket Comtadin Carpentras	7 000 €	7 000 €		Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 163	Office Municipal des Sports	25 000 €	25 000 €	Franck DUPAS Angelo MACCAGNAN	26 voix (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)	6 Voix Contre (Carpentras Bleu Marine)	
SSPO	SUB 189	Moto Club Carpentras Comtat Venaissin	5 200 €	5 200 €		Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 223	Racing club Carpentras 13 du Comtat	40 000 €	40 000 €	Franck DUPAS	Adopté à l'unanimité		
SSPO	SUB 373	Jeunesse Bouliste Avenir Griotte	3 800 €	3 800 €		Adopté à l'unanimité		
TOUR	SUB 010	Office de Tourisme de Carpentras	50 000 €	50 000 €	Caroline BALAS Bernard BOSSAN Joël BOTREAU Pauline DREANO Karine GUEZ Angelo MACCAGNAN Christiane MARCHELLO-NIZIA Claudine MORA Jacqueline RENOUE	Adopté à l'unanimité		
TOUR	SUB 134	Comité de Jumelage et d'Echanges Internationaux de Carpentras	2 500 €	2 500 €	Jean-Pierre CAVIN	Adopté à l'unanimité		
			880 950 €	844 700 €				